

26.09.2024 – 14:08 Uhr

Le Parlement doit donner plus de marge de manœuvre aux modèles d'assurance alternatifs

Communiqué de presse

Commentaire de Comparis sur les primes 2025 de l'assurance maladie de base

« Le Parlement doit donner plus de marge de manœuvre aux modèles d'assurance alternatifs »

Pour la troisième année consécutive, les primes d'assurance maladie vont augmenter lourdement en 2025, la hausse se chiffrant à 6 %. Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis, voit trois raisons à cette forte majoration des primes : « Premièrement, la nécessité d'un rattrapage, bien réelle après les réductions des réserves imposées par les décideurs politiques. Deuxièmement, la hausse de la consommation de prestations médicales assurées et troisièmement, le renchérissement. » Après le rejet d'un frein aux coûts, il estime que les modèles d'assurance alternatifs doivent être renforcés et laisser une plus grande marge de manœuvre aux partenaires contractuels.

Zurich, le 26 septembre 2024 – Après avoir enregistré une baisse de 1,4 % en moyenne en 2022, les primes de l'assurance maladie de base sont réparties à la hausse : +6,6 % en 2023, +8,7 % en 2024, et +6 % en moyenne en 2025, comme l'a annoncé aujourd'hui l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

Felix Schneuwly, expert Assurance maladie Comparis, voit trois raisons à cette forte majoration des primes : « Premièrement, la nécessité d'un rattrapage, bien réelle après les réductions des réserves imposées par les décideurs politiques. Deuxièmement, la hausse de la consommation de prestations médicales assurées et troisièmement, le renchérissement. »

« Ce troisième choc consécutif des primes met de nombreuses personnes assurées en difficulté financière, et notamment les familles qui n'ont encore jamais bénéficié d'une réduction individuelle des primes », poursuit F. Schneuwly. En effet, les taux hypothécaires, les loyers, les prix de l'énergie et des denrées alimentaires ont eux aussi augmenté ces dernières années.

« Des contrats pluriannuels et plus de flexibilité sont nécessaires »

Après le non du peuple à l'initiative pour un frein aux coûts lors de la votation du 9 juin, l'expert Comparis estime que des mesures sont désormais nécessaires pour que l'efficacité et la qualité soient économiquement plus rentables pour les fournisseurs de prestations médicales que la simple augmentation du volume de ces dernières.

« Il est essentiel que le Parlement, dans la loi sur l'assurance maladie (LAMal), donne plus de marge de manœuvre aux caisses maladie et aux fournisseurs de prestations médicales en matière de modèles d'assurance alternatifs (MAA) », assure F. Schneuwly. Concrètement, Comparis revendique l'utilité des mesures suivantes :

1. contrats pluriannuels comme option facultative aux contrats d'un an ;
2. plus de flexibilité dans le déploiement du personnel médical spécialisé ;
3. plus de flexibilité pour s'écarter de la quantité comme critère de remboursement des prestations médicales assurées ;
4. primes calculées indépendamment pour les produits proposés dans le cadre d'un MAA, sans la prime de référence de l'assurance de base standard comme base.

Selon F. Schneuwly, l'amélioration de la compensation des risques au cours des dernières années a incité efficacement à investir dans les MAA. « Avec ces quatre mesures supplémentaires et un "oui" au financement uniforme des prestations médicales ambulatoires et stationnaires le 24 novembre 2024, les nouveaux MAA donneraient un nouvel élan à la coordination des soins médicaux », explique-t-il.

En revanche, dans le cadre du deuxième volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts, l'ajout de fournisseurs de prestations pour la coordination des prestations médicales assurées, supprimés par le Conseil national et réintroduits dans le projet par le Conseil des États, donnerait le coup de grâce aux modèles d'assurance alternatifs et entraînerait une hausse des coûts : un fournisseur de prestations supplémentaire qui coordonne sans répondre des coûts ni de la qualité ne ferait que générer des coûts supplémentaires.

Nouveau : vérification du médecin de famille sur comparis.ch

Sur comparis.ch, le comparatif des caisses maladie indique désormais avec quelles caisses les médecins de famille travaillent et quels médecins de famille à proximité du domicile prennent encore de nouveaux patients. Actuellement, le portail affiche des médecins de famille exerçant dans les cantons suivants : AG, AI, AR, BE, GR, LU, SG, TG, TI, ZG et ZH, soit plus de 40 % de l'ensemble des médecins de famille en Suisse. Comparis se procure les données correspondantes auprès des réseaux de médecins Argomed, Eastcare, Grisomed, Hawadoc, Medbase, Medsolution (MediX) et Zmed.

Pour plus d'informations:

Felix Schneuwly

Expert Assurance maladie
Téléphone: 079 600 19 12
E-Mail: media@comparis.ch
comparis.ch

À propos de comparis.ch

Avec plus de 80 millions de visites par an, comparis.ch compte parmi les sites Internet les plus consultés de Suisse. L'entreprise compare les tarifs et les prestations des caisses maladie, des assurances, des banques et des opérateurs télécom. Elle présente aussi la plus grande offre en ligne de Suisse pour l'automobile et l'immobilier. Avec ses comparatifs détaillés et ses analyses approfondies, elle contribue à plus de transparence sur le marché. comparis.ch renforce ainsi l'expertise des consommatrices et des consommateurs à la prise de décision. L'entreprise a été fondée en 1996 par l'économiste Richard Eisler. Il s'agit d'une société privée. Aujourd'hui encore, Comparis appartient majoritairement à son fondateur. Aucune autre entreprise ni l'État ne détient de participation dans Comparis.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003671/100923550> abgerufen werden.